

Au Conseil intercommunal
du district de Nyon

Préavis du Comité de direction
n° 52-2009

Concerne: Contribution de CHF 60'000.-- pour la réalisation du concours d'architecture pour la réalisation de la patinoire régionale de Saint-Cergue

Responsable : Pierre-Alain Couvreu

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

1. Contexte

Le plan directeur touristique du massif jurassien adopté en 2006 a fait ressortir que l'offre de la station de Saint-Cergue devrait être idéalement complétée avec un équipement de type patinoire. L'étude de faisabilité entreprise par la commune de Saint-Cergue avec l'appui du Conseil régional a démontré les possibilités de réalisation d'une infrastructure de patinoire sur le site du Vallon. L'intérêt de ce périmètre est qu'il est situé au cœur du village, qu'il est accessible par les transports publics (NStCM), dans un espace dédié aux loisirs et aux sports (ski, place de jeu, tennis, ...). De plus, la proximité avec le centre du Vallon permet de tirer parti des équipements existants (vestiaires, sanitaires, dortoirs, réfectoire, salle de spectacle et d'exposition, salle de gymnastique, système de chauffage, ...).

La commune de Gland, en partenariat avec la commune de Nyon et le Conseil régional, a également engagé l'étude d'un projet de patinoire (cf préavis n°15-05). L'étude Serec (2007) précise que pour un bassin de population de plus de 85'000 habitants, les deux projets d'infrastructures de Saint-Cergue et Gland sont de par leurs publics cibles, leurs équipements et leur positionnement, plus complémentaires que concurrents. La patinoire de Gland représente une offre plus urbaine alors que celle de Saint-Cergue complète l'offre touristique et répond aux attentes des clubs. Après analyse, il a donc été décidé politiquement en été 2008¹ d'aller de l'avant avec le projet de Saint-Cergue, dont l'état d'avancement permet la mise en œuvre, et de décider de la réalisation du projet de Gland lorsque son développement le permettra.

Au mois de décembre 2008, les communes du district ont été formellement consultées quant à leur intérêt à soutenir la réalisation du projet de patinoire de Saint-Cergue.

¹ Un groupe de représentants politiques des communes de Nyon, Gland, Saint-Cergue et du Conseil régional se sont réunis pour évaluer les deux projets. Le suivi de la mise en œuvre des projets est délégué à une commission technique issue de la commission régionale des sports.

65% des communes (intégrant notamment Nyon et Gland) ont répondu soutenir la réalisation du projet. Environ 20% des communes se déclarent favorables au projet de patinoire à Saint-Cergue tout en souhaitant disposer de précisions concernant les perspectives d'évolution du projet de patinoire-piscine de Gland. Environ 15% des communes, en général situées aux « franges » du district ne sont pas favorables au projet.

Sur cette base, la commune de Saint-Cergue a confirmé son souhait de voir se réaliser ce projet. Elle a donc mobilisé ses partenaires pour engager la concrétisation du projet.

2. Concrétisation du projet de patinoire de Saint-Cergue

L'étude de faisabilité a passé en revue l'ensemble des codes de frais de construction (CFC). Cela a permis de mettre en évidence des économies liées à l'emplacement retenu.

<u>Investissements</u>	<u>Patinoire en CHF</u>	<u>Parking en CHF</u>
Terrain mis à disposition par la commune (pour mémoire) CHF 893'500.--		
Travaux préparatoires		
Evacuation des eaux, remaniement des infrastructures	60'000.--	
Bâtiment		
Parking souterrain		1'420'000.--
Patinoire	6'720'000.--	
Equipped d'exploitation		
Equipped sport, outillage, surfaceuse, programmation		
Electro-acoustique, système parcage, matériel de location	570'000.--	60'000.--
Aménagements extérieurs		
Raccordements, places et accès	200'000.--	10'000.--
Frais secondaires		
Concours, autorisation, taxes et divers	180'000.--	120'000.--
Divers et imprévus		
	60'000.--	
Totaux estimatifs	7'790'000.--	1'610'000.--
Total général	9'400'000.--	

<u>Montage pour le financement du projet de patinoire</u>	<u>Patinoire et parking en CHF</u>	
Terrain en droit de superficie CHF 893'500.--		
Commune de St-Cergue	1'800'000.--	(18%)
Fond régional d'équipement touristique, Fonds d'équipement touristique de la Ville de Nyon Fonds d'équipement touristique de la Ville de Rolle	400'000.--	(4%)
Conseil régional + Communes	2'600'000.--	(26%)
LADE : Subside à fonds perdu (études)	200'000.--	(2%)
LADE : Prêt sans intérêt (infrastructures)	4'000'000.--	(40%)
FONDS DU SPORT	1'000'000.--	(10%)
Total général	10'000'000.--	(100%)

Les investissements intègrent tous les frais d'étude et de concours.

Le financement régional a été augmenté par rapport au total des investissements pour garantir le fonctionnement des premières années (prise en compte des déficits de fonctionnement des premières années).

<u>Budget de fonctionnement</u>	<u>Charges en CHF</u>	<u>Recettes en CHF</u>
Personnel d'exploitation	140'000.00	
Energie	80'000.--	
Entretien bâtiment	40'000.--	
Assurances	10'000.--	
Entretien raboteuse	10'000.--	
Autres charges	15'000.--	
Crédit LADE, amortissements	200'000.--	
Ecoles		52'500.--
Clubs de hockey		172'800.--
Public		51'300.--
Part recettes supplémentaires Centre du Vallon		25'000.--
Location de patins		10'000.--
Locations été		45'000.--
Publicité		20'000.--
TOTAL	-495'000.--	376'600.00
Déficit estimé	- 118'400.--	

Montage institutionnel

La démarche doit encore être précisée. Toutefois, les premières réflexions militent pour la mise en place d'une société anonyme reconnue d'utilité publique. A l'instar de ce qui a été entrepris pour Télé-Dôle SA, les communes de la région, Saint-Cergue en tête, seraient les actionnaires principaux. Diverses variantes de financement des coûts de gestion seront étudiées.

Concours d'architecture

La construction d'un bâtiment financé majoritairement par des fonds publics est régie par la loi sur les marchés publics (LMP-VD). Ainsi pour un ouvrage de cette importance un concours d'architecture doit être organisé. Le résultat du concours de projet doit permettre la sélection d'un projet et de son auteur au titre de mandataire chargé de la réalisation de l'objet, sous réserve de l'obtention du crédit de réalisation et de la validation du soutien de l'ensemble des partenaires concernés.

La maîtrise d'ouvrage est constituée par les communes de Saint-Cergue et de Nyon et par le Conseil régional du district de Nyon. Ces Autorités étant représentées par la Municipalité de la commune de Saint-Cergue.

Le jury, composé de professionnels et de représentants des Autorités évaluera les projets et recommandera un lauréat.

Le concours devrait être organisé dès l'été 2009.

3. Coûts de l'organisation du concours et financement

La participation des partenaires s'inscrit en déduction du montant total de l'investissement projeté. C'est la commune de Saint-Cergue qui gère le mandat général.

	Total en CHF
1. Honoraires architecte chargé de l'organisation	32'400.--
2. Honoraires géomètre	4'000.--
3. Honoraires membres professionnels jury	34'000.--
4. Indemnités et prix candidats (Base SIA mars 2007 + 10%)	120'000.--
5. Maquettes	9'000.--
6. Expertises économiques et techniques	12'500.--
7. Frais de plaquettes et exposition (publication, rapport jury, exposition)	9'000.--
8. Divers (contrôle, approbation SIA, juristes, imprévus)	<u>11'500.--</u>
	Total intermédiaire HT 232'000.--
	TVA 7.6% <u>17'600.--</u>
	Total 250'060.--
	Budget final admis 250'000.--

Participation des partenaires

Participation de Saint-Cergue (30%) ²	75'000.--
Subside à fonds perdu LADE-NPR ³ (40%)	100'000.--
Conseil régional du district de Nyon (24%)	60'000.--
Ville de Nyon (6%)	<u>15'000.--</u>
Total	250'000.--

La participation financière du Conseil régional est forfaitaire.

5. Conclusion

Le Conseil communal de Saint-Cergue a largement approuvé lors de sa séance du 12 mai 2009, la demande de crédit déposée par la municipalité. Dès lors l'appui financier du Conseil régional s'inscrit en soutien de la démarche de concrétisation de ce projet régional porté par la commune de Saint-Cergue.

Ce projet identifié dans le cadre du plan directeur touristique de la partie jurassienne est très important pour renforcer l'économie touristique de la région et conforter la fonction de centre régional de Saint-Cergue en tant que pôle principal de notre district pour l'accès aux loisirs, aux sports, à la nature et aux zones de détente.

² Le Conseil communal de Saint-Cergue a voté le crédit par 38 voix favorables, un refus et une abstention

³ La commune de Saint-Cergue est la seule commune bénéficiaire du district d'un accès aux fonds fédéraux NPR (Nouvelle politique régionale) qui s'inscrivent en complément de la LADE vaudoise (Loi sur l'appui au développement économique)

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal du district de Nyon

- vu le préavis du comité de direction N°52-09 relatif à une demande de crédit de CHF 60'000.- pour la participation au concours d'architecture pour la réalisation de la patinoire régionale de Saint-Cergue
- ouï le rapport de la commission de gestion et finances,
- ouï le rapport de la commission ad'hoc,
- attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- décide d'autoriser le crédit de CHF 60'000.- pour la participation au concours d'architecture pour la réalisation de la patinoire régionale de Saint-Cergue.
- Le montant sera prélevé sur le fonds d'investissement pour être amorti sur cinq années.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 14 mai 2009, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal du district de Nyon.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le Président

Le Secrétaire

Pierre-André Romanens

Patrick Freudiger